Journal de Roubaix

Le Numéro 15 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 — Tourcoing, rue Clémenceau, 39

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an — Paris, Seine, Seine-et-Oise 15.00 29.00 45.00 — Départements 18.00 34.00 65.00 — Union postale 18.00 31.00 62.00

ROUBAIX : Tél. 24; Inter. 1122. DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX TOURCOING : Tél. 62

CHRONIQUE

Un drame inexplicable

I

Il était une fois — l'an dernier si j'ai bonne mémoire, — dans un coin perdu de notre belle France, une toute petite maison blanche, située à trois kilomètres de tout village, à mi-flanc d'un coteau abrupt, à l'orée d'une sombre forêt.

Là vivait, en grande harmonie, un parfait ménage de petits rentiers : M. et Mme Lebourdieu, tous deux voisins de la cinquantaine. M. Lebourdieu, ancien fonctionnaire retiré de l'administration pénale avant l'âge de l'oisiveté et des rhumatismes, pensait le plus clair de son temps, à un promenoir, à chasser et à pêcher. Quant à Mme Lebourdieu, elle ne livrait aucun renseignement, durant toute la journée, à ses occupations favorites, c'est-à-dire au cirage méticuleux des parquets, à l'astiquage remarquable des cuivres; à la revision détaillée du linge, etc., aidée en cela par la jeune bonne que ses raisonnables économies lui avaient permis de prendre, à la campagne, sur ses vieux jours.

Or, après avoir eu, quant à cette bonne, ce qu'on est convenu d'appeler une déveine entre, et en avoir changé pendant six mois environ comme de chemise, les époux Lebourdieu eurent sans doute la main plus heureuse, car, ce soir-là, ce fut avec un vrai table soupir de soulagement que Mme Lebourdieu déclara à son mari lisant tranquillement sous la lampe :

— Enfin, nous avons trouvé « la perle ». Depuis huit jours que cette petite Eudoxie est à notre service, je n'ai pas encore pu lui trouver un défaut.

— Allons, tant mieux, répondit gaiement M. Lebourdieu.

Au dehors, il faisait très noir, l'air était étouffant, quelques gouttes de pluie commençaient à tomber.

II

— Madame, il faut que je vous parle... que je vous parle tout de suite.

Mme Lebourdieu était montée pour mettre, avec Eudoxie, la dernière main à la couverture, et Eudoxie s'étant montrée particulièrement experte dans cette opération, Mme Lebourdieu venait de lui exprimer toute sa satisfaction.

— Me parler... tout de suite? Voyons, mon enfant, expliquez-vous.

Eudoxie alla jusqu'à la porte, qu'elle ferma soigneusement, puis, étant revenue, regarda fixement Mme Lebourdieu :

— Ne perdons pas de temps, madame, l'heure est grave. Vous venez de me dire des choses si gentilles sur ma manière de vous servir que je viens d'être touchée, touchée là, jusqu'au fond du cœur... A ce moment, je ne peux plus, il faut que je parle, que je vous avertisse...

— M'avertir? murmura Mme Lebourdieu tombant des nues.

— Je ne suis pas ce que vous croyez, Madame, une pauvre petite bonne fidèle à ses maîtres. Je fais partie d'une bande d'assassins, et si je suis entrée à votre service, c'est uniquement pour fournir à mes amis le moyen certain de vous égorger et de vous dévaliser sans péril.

Mme Lebourdieu n'en entendit pas plus long. D'un bond, elle fut dans l'escalier.

— Adrien... Adrien, monte, monte tout de suite...

Au dehors, l'orage préludait par de sourds grondements de tonnerre.

— Monte... monte... plus vite... plus vite!...

M. Lebourdieu, qui n'avait pas lâché son journal, gravit l'escalier en maugréant.

III

— Quesquignia?

M. Lebourdieu, dans l'embrasure de la porte, eut, un moment l'aspect d'un homme que l'on vient de déranger de son sommeil, mais à la vue de sa femme pâmée d'effroi dans un fauteuil, il se détourna vers Eudoxie, fronçant terriblement les sourcils.

Déjà cette dernière implorait :

— Ah! monsieur, pardonnez-moi, il a fallu que j'avoue... je suis « leur » affiliée... Ce soir... cette nuit, « ils » vont venir pour vous piller, vous tuer...

M. Lebourdieu dit très vite :

— La bande des chauffeurs?

— Oui...

M. Lebourdieu, atterré, laissa tomber son journal. Il y eut un grand silence.

Puis, au dehors, un large éclair suivi d'un grand coup de tonnerre.

IV

— Mon Dieu!... mon Dieu!... Il faut nous ressaisir... nous défendre... Mon revolver?... Mon fusil?...

— Inutile, monsieur, j'ai jeté ce soir toutes les munitions dans la rivière.

— Le téléphone avec la ville?

— J'ai coupé les fils.

— Mon auto... dans la remise?

— Inutile, monsieur, j'ai vidé toute l'essence...

— Misérable!

— Non, ce n'est pas la peine de chercher, coutinua Eudoxie. Vous êtes perdus, irrémédiablement perdus. J'ai suivi à la lettre toutes les indications de mon chef... De quelque côté que vous vous retourniez...

— Misérable!

M. Lebourdieu, pris d'une colère subite, avait saisi Eudoxie à la gorge et, l'ayant renversée, haletante, sur le parquet, il la bourrait de coups de pied, de coups de poing. Elle suffoquait :

— Pardon... pardon... monsieur!

Mais il continuait, féroce. Maintenant, il avait ramassé un petit banc de bois recouvert de tapisserie et il l'assommait avec cette arme improvisée.

— Adrien!... Voyons, Adrien...

C'était Mme Lebourdieu qui reprenait ses sens.

Alors, M. Lebourdieu se redressa et, essuyant d'un revers de main la sueur qui perlait à son front, il contempla un instant le corps gisant d'Eudoxie étendu sur le parquet...

— Nous sommes perdus, murmura-t-il. Une seule planche de salut nous reste. Sauvons-la. Enfermons-la. Je cours jusqu'à la ville voisine, jusqu'à la gendarmerie. Tu tiendras bien jusqu'à notre retour. D'ailleurs, le temps qu'ils trouvent sonner toutes les portes...

— Tu vas me laisser seule?

— Il n'y a pas à choisir.

— Seule avec « elle »?

— Elle n'est plus à craindre. Allons! adieu, adieu, ma pauvre chérie...

— Oh! toi dehors, sous la pluie, dans la tempête...

— Qu'importe!

— Ah oui!... si tu « les » rencontre!...

— Je vais prendre à travers bois... Adieu!

Elle vit par la porte d'ouverture un poste [illegible]. Vivement, il l'avait [illegible] et s'était élancé au dehors, courant dans le sifflement de la rafale, sous une averse effrayante, sans avoir même pris le temps de changer ses pantoufles contre de bonnes chaussures.

V

Le premier soin de Mme Lebourdieu fut de se précipiter vers les portes et de les fermer soigneusement, puis elle remonta dans sa chambre. Eudoxie, toujours étendue à terre, commençait à reprendre ses sens.

— Oh! madame, pardonnez-moi. Ce n'est pas de ma faute! J'ai été entraînée... Si j'avais su...

L'inhumaine Mme Lebourdieu se penchait vers elle, lui faisant respirer un flacon de sels, quand tout à coup Eudoxie poussa une exclamation de joie et bondit sur ses pieds.

— Qu'y a-t-il?

— Nous sommes sauvées!

D'une traite, elle avait couru jusqu'à sa petite chambre située sous les combles et en était redescendue aussi vite. Sa main brandissait un revolver.

— Nous sommes sauvées, reprit-elle. J'avais oublié ceci. Cette arme devait me servir personnellement, au cas où vous auriez résisté. Elle est excellente. Je vous la donne. Attention, elle est chargée...

Sans un mot, et courageusement, Mme Lebourdieu prit le revolver.

— Il est dix heures, murmure Eudoxie. Maintenant « ils » ne pourront tarder. « Ils » viendront en auto. Nous « les » verrons arriver. Et alors... Mettons-nous là.

Tout doucement elle entrouvrit la fenêtre et fit signe à Mme Lebourdieu de s'accroupir derrière. Elles restèrent longtemps ainsi, cherchant à saisir le moindre bruit qui fût un indice, les yeux tendus vers le jardin, sans souci des rafales de pluie qui leur éclaboussaient le visage.

Et cette attente leur parut éternelle.

VI

Soudain, la main d'Eudoxie serra celle de Mme Lebourdieu :

— « Les » voilà, dit-elle à voix basse.

Effectivement, une automobile, feux éteints, s'était arrêtée sur la route, à une demi-portée de fusil. Des hommes en descendirent qui, rasant avec précaution le mur de la propriété, se dirigèrent vers l'entrée principale.

— Dieu! j'ai oublié de fermer la porte du jardin...

— Tant pis! Du courage... Laissez-les approcher.

Les hommes pénétrèrent dans la propriété et s'avancèrent comme des ombres vers la villa. Bientôt ils furent tout proches.

— Tirez.

Au hasard, et fermant les yeux, Mme Lebourdieu dirigea son arme par la fenêtre et fit feu. Un cri horrible traversa la tempête et l'une des ombres roula à terre. Mais comme Mme Lebourdieu s'était dressée, saisie au son de cette voix, une demi-douzaine de détonations éclatèrent des massifs du jardin. Autour d'elle, les vitres volèrent en éclats et elle tomba elle-même frappée à mort.

VII

Et le lendemain on put lire dans les journaux de la région :

« Un drame mystérieux, inexplicable, s'est déroulé hier soir dans une petite maison isolée, à quelques kilomètres de notre ville. M. et Mme Lebourdieu, *hantés par la présence de bandits imaginaires*, se sont fusillés mutuellement dans la nuit, à travers l'orage, en présence et avec l'aide involontaire des gendarmes que M. Lebourdieu avait été quérir. Leurs cadavres gisent maintenant, côte à côte, dans la petite maison tranquille et blanche.

» On n'a pu découvrir les véritables motifs de ce drame. Une jeune bonne depuis peu à leur service, a été arrêtée sur-le-champ. Mais il semble qu'on ne doive pas poursuivre dans cette voie les recherches. C'est, en effet, *une pauvre folle inoffensive échappée récemment d'un asile d'aliénés*, où déjà on l'a renfermée à l'heure où nous mettons sous presse... »

EDGE TREMOIS.

LE DÉSARMEMENT NAVAL

La limitation des unités auxiliaires

Washington, 31 décembre. — La Commission navale est arrivée à un accord virtuel limitant à 10.000 tonnes de déplacement les dimensions des unités auxiliaires. Toutes les délégations ont accepté cette proposition à l'exception des Français, qui donnèrent plus tard, leur adhésion formelle. Toutes les puissances ont convenu de limiter à 8 pouces le calibre des canons sur les unités auxiliaires.

Pendant le débat au sujet de la proposition de limitation des forces auxiliaires, M. Sarraut a dit qu'on avait donné à entendre à la France qu'elle ferait bien de payer ses dettes : « Nous n'avons aucune honte de ces dettes, a-t-il dit, pas plus que nous ne les oublions. Nous les regardons avec fierté comme l'homme blessé regarde ses balafres ».

Le tonnage des navires porte-avions

La Commission navale a aussi examiné le tonnage maximum des navires porte-avions. Ce tonnage a été fixé à 27.000 tonnes par navire, le calibre de leurs canons a été fixé aussi au maximum de 8 pouces.

On est tombé d'accord sur ces chiffres : tonnes; Japon, 81.000; France et Italie, 60.000.

Les lois de la guerre

De son côté, la sous-commission de l'aéronautique a terminé ses travaux. Elle a écarté de son examen l'emploi pour la guerre des aéronefs qui, à son avis, doit faire l'objet d'une autre conférence. Abordant l'ensemble de l'étude des lois de la guerre, elle a conclu, à l'unanimité, à l'impossibilité de limiter pratiquement le nombre ou les caractéristiques des aéronefs civils et militaires. Le rapport a été transmis à M. Hughes pour être soumis à la conférence.

Les motifs de la défiance anglaise

Washington, 31 décembre. — Lord Lee a déclaré devant le Comité naval que les craintes exprimées par l'Angleterre en ce qui touche les « submersibles » étaient motivées par un article récemment publié par une revue maritime française, dans lequel le capitaine Castex déclarait que la seule arme susceptible de permettre à la France de vaincre une flotte étrangère, était le sous-marin. Lord Lee ajouta que la délégation britannique avait cru voir dans cet article l'opinion de l'amirauté française.

Prenant alors la parole, l'amiral de Bon redit un exposé de la thèse française, déclarant formellement que l'opinion émise par le capitaine Castex n'était pas celle de l'amirauté française, laquelle était actuellement préoccupée d'assurer la sécurité de la France et de ses colonies.

LES DÉLÉGUÉS ALLEMANDS ENTENDUS PAR LA COMMISSION DES RÉPARATIONS

M. MICHAELIS — M. FISCHER — M. VON DORTZEN (Photo Branger)

UNE ENQUÊTE DE LA COMMISSION DES MARCHÉS

M. Vilgrain a touché une commission de 1.200.000 fr.

Paris, 31 décembre. — La Commission des marchés de la Chambre, se satisfaisant des accusations de M. Barthe contre M. Vilgrain, a procédé à une enquête; celle-ci est aujourd'hui terminée. M. Jean Molinié, dans le rapport qu'il vient de déposer à ce sujet sur le bureau de la Chambre, confirme tout ce qu'avait dit le député de l'Hérault.

De ce rapport il résulte, en effet, que M. Vilgrain a bien touché une commission de 1.200.000 *fr.*

La Commission demande au Gouvernement de réclamer à M. Vilgrain le reversement des 1.200.000 francs qu'il a perçus « sans contrepartie qui les légitime » et, « résolue à ne pas empiéter sur les prérogatives de la justice », elle adresse un blâme motivé aux personnalités mises en cause. Elle n'avait pas le pouvoir de faire davantage.

LES QUOTIDIENNES

SOUHAITS

Au cours de l'année 1921, le déséquilibre moral, politique, économique, social, constaté depuis le milieu de la guerre, s'est, pour ainsi dire, installé dans la paix. Et cette réflexion ne s'applique pas seulement à la France, mais à tous les pays, même à ceux qui n'ont pas ressenti directement le grand choc de 1914.

L'année qui vient de se terminer n'aura d'autre célébrité dans l'histoire que celle d'une remarquable incohérence dans les idées et dans les faits. Elle a marqué un point d'arrêt dans le mouvement général de reconstitution. Certains observateurs sévères diront même que son action a été régressive.

Dans les premiers temps après l'armistice, on pouvait croire que les erreurs, les vices, les habitudes nés de l'état anormal des esprits et des volontés, pendant la grande tourmente, allaient disparaître peu à peu avec le retour à la vie ordinaire et que tout rentrerait assez vite dans l'ordre, les principales causes de désordre ayant disparu.

Comme trop souvent, nous avions pris nos désirs pour des réalités. La vérité, c'est que l'équilibre ne s'est rétabli à aucun point de vue.

Nous avons continué, sur le terrain des mœurs, à nous livrer à toutes les excentricités littéraires, artistiques et théâtrales. La mode ne s'est guère assagie et si les robes ont allongé par le bas, elles ont outrageusement diminué par le haut. Les Pouvoirs publics n'exerçant plus aucune censure, les auteurs dramatiques, comme au temps d'Auguste Barbier :

Cherchent, les yeux ardents, au fond du cœur humain,
La fibre la moins pure et la plus sale veine,
Pour en faire jaillir des flots d'or à moins pleins.

Et comme nous avons perdu le sens de la tenue et de la retenue, il se trouve des publics pour aller applaudir des spectacles non seulement immoraux et bêtes, mais d'un cynisme révoltant.

En politique, il n'y a pas seulement déséquilibre, il y a gâchis. Nous possédons une nouvelle Chambre introuvable dont la majorité élue sur un programme assez vague il est vrai, oscille entre vingt directives opposées. Le Parlement qui n'a pas une minute à perdre s'il veut que le pays se réveille et évite la faillite, trouve le moyen de dépenser une séance sur deux à des interpellations inutiles. Le microbe de la parole atteint chez nous tout homme investi d'un mandat. Le mal est arrivé à un tel point qu'un député vient de proposer de ne laisser parler qu'un orateur par groupe.

Que dire du déséquilibre économique et social qui a engendré les crises industrielles et commerciales de 1920 et 1921? Il a paralysé les efforts de reconstitution et rendu vaines bien des initiatives individuelles ou collectives.

En face de cette situation qui décèle un mal profond et un danger pour l'avenir du pays, quels seront les souhaits que formuleront, en ce 1er janvier, les bons citoyens?

Les bons citoyens souhaiteront que leur pays retrouve dans la paix sociale, dans la stabilité politique, dans une sécurité économique plus grande, la faculté de travailler au relèvement des ruines accumulées par la guerre.

Ils souhaiteront encore, les bons citoyens, que la France soutienne fermement et fasse prévaloir dans les Conseils des nations, les droits sacrés que lui confèrent ses titres de champion de la civilisation et de victime de la barbarie. Ils souhaiteront que les « Conférences » soient moins nombreuses et les décisions plus exactement appliquées, et que l'Allemagne soit contrainte de remplir les obligations du Traité de Versailles;

Ces souhaits ne sont d'ailleurs que l'expression d'un sentiment de justice bien légitime et personne, ni parmi nos alliés ni parmi nos adversaires, ne peut s'en offusquer.

Maurice Ambr.

Avant la Conférence de Cannes

Le projet d'accord économique international sera soumis à la Conférence

Paris, 31 décembre. — La réunion des délégués industriels et financiers d'Angleterre, de France, d'Italie, de Belgique et du Japon qui a tenu plusieurs séances, a abouti à la rédaction d'un projet qui sera soumis à la conférence de Cannes.

Déclarations d'une personnalité de l'entourage de M. Loucheur

Paris, 31 décembre. — A l'issue de la séance tenue, ce matin, par la Conférence économique, une personnalité autorisée de l'entourage de M. Loucheur, a fait, au rédacteur diplomatique de l'« Agence Havas », les déclarations suivantes :

Les délégués industriels et financiers alliés se [illegible] de la question des réparations ; pas [illegible] sur d'autres problèmes qui seront étudiés par la Conférence économique internationale, dont le Conseil Suprême de Cannes, sur la proposition des Gouvernements britannique et français, aura à décider la convocation.

Quant à présent, d'ailleurs, aucune puissance, ni l'Allemagne, ni la Russie en particulier, n'a été invitée à cette future conférence.

Les délégués industriels et financiers ont envisagé la nécessité d'une action internationale en vue de l'amélioration du régime économique de l'Europe ; ils se sont convaincus de la solidarité qui lie les divers Etats à cet égard ; c'est là une thèse française soutenue, depuis deux ans, par nos représentants et qui, aujourd'hui, est unanimement admise.

Le malaise commercial qui sévit en Europe à la suite de la guerre est considérablement aggravé par l'éloignement du marché de la Russie.

D'autre part, certains Etats ont vu leur change s'abaisser dans les conditions désastreuses. Il faut donc leur venir en aide. A cet effet, il est indispensable d'obtenir de ces pays des garanties formelles assurant le respect de la propriété privée et de la liberté des échanges, ainsi que l'existence d'une monnaie légale.

Ces conditions ont été formulées dans une déclaration adoptée à l'unanimité. Si elles sont admises par les Etats intéressés, le concours qu'ils recevront sera fourni non par les gouvernements, mais par des entreprises privées. Ces entreprises seront groupées par un consortium international réunissant des capitaux français et britanniques.

Le concours des Etats-Unis et de l'Allemagne sera également sollicité. Ceux de l'Italie et du Japon sont déjà assurés, sans doute dans des proportions moindres. D'autres puissances, comme la Belgique et la Hollande, y participeront aussi vraisemblablement.

Il reste à déterminer la monnaie dans laquelle se feront les émissions en raison du change défavorable de certaines puissances participantes. Des experts financiers vont travailler encore cette question qui sera sans doute réglée d'ici quelques jours.

Le projet complet sera soumis à l'approbation du Conseil Suprême à Cannes.

LES VILLES de plus de cent mille habitants

En 1911, quinze villes avaient plus de 100,000 âmes ; ce nombre est le même en 1921 ; Reims, qui comptait lors du précédent dénombrement 115,178 habitants, n'en a plus aujourd'hui que 76,645 ; mais Strasbourg vient avec 166,767.

Ces quinze villes se classent de la manière suivante :

Paris	2.906.472	habitants
Marseille	590.341	—
Lyon	561.502	—
Bordeaux	267.409	—
Lille	206.952	—
Nantes	183.704	—
Toulouse	175.434	—
Saint-Etienne	167.967	—
Strasbourg	166.767	—
Le Havre	163.374	—
Nice	155.839	—
Rouen	125.712	—
Roubaix	118.265	—
Nancy	113.226	—
Toulon	106.281	—

Un employé du P.-L.-M. dévalisé

UN MALFAITEUR LUI ENLÈVE UNE SACOCHE CONTENANT 380.000 FR.

Marseille, 31 décembre. — Hier soir, en gare d'Arles, à l'arrivée du train de Bordeaux, le conducteur-chef de la Compagnie P. L. M., porteur d'une somme de 380.000 francs, devant servir à la paie et aux gratifications du personnel de la gare de Miramas, a été dépouillé de sa sacoche au moment où il montait dans le fourgon de queue. Le voleur qui paraissait âgé de 30 à 35 ans, a réussi à prendre la fuite.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

Les députés ont voté samedi soir la loi de Finances

SEANCE DU MATIN

Paris, 31 décembre. — La Chambre réunie ce matin à 10 h., sous la présidence de M. Raoul Péret, a reçu communication, par M. Doumer, ministre des Finances, du budget de 1922, modifié par le Sénat.

Le projet de loi est renvoyé à la Commission des Finances.

La séance est levée à 10 h. 15.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 31 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. R. Péret.

VOTE DE PROJETS DE LOI

La Chambre adopte sans débat : la proposition de loi de M. Camille Chautemps, ayant pour objet la modification de la loi municipale du 5 avril 1884. Le projet de loi tendant à modifier la loi des retraites ouvrières et paysannes.

LEGION D'HONNEUR

Le ministre de l'Agriculture demande la discussion immédiate d'un projet de loi accordant un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur : 2 commandeurs, 20 officiers, 90 chevaliers de la Légion d'honneur.

M. Gavety, rapporteur, dépose un rapport favorable.

Le projet est adopté.

Le ministre de la Marine dépose un projet analogue pour récompenser les services civils rendus à la marine. Le projet est adopté.

La Chambre vote le projet de loi portant autorisation d'imputer au compte des services spéciaux du Trésor institué par la loi du 9 août 1920, les dépenses à exécuter pendant les mois de novembre et de décembre 1921 pour la liquidation des opérations se rattachant à l'alimentation nationale au pain pendant 1920-1921.

M. Barthe. — La Commission des marchés a reconnu à l'unanimité que les marchés passés par M. Vilgrain sont suspects. Que va faire le Gouvernement pour permettre au Trésor de recouvrer les sommes dont il a été frustré?

M. Palasat. — J'étudierai consciencieusement la question, mais je ne pourrai prendre une décision qu'après avoir été saisi officiellement des conclusions du rapport.

Sur la proposition de M. Doumer, la Chambre passe à la discussion immédiate du projet de loi portant fixation du budget de 1922, voté au Sénat.

Les budgets des Finances, de la Justice, de l'Intérieur, de la Guerre, de la Marine, de l'Instruction publique, du Commerce, des Affaires étrangères, sont adoptés avec quelques rectifications de détail.

LA FRANCE EN SYRIE

Un relèvement de crédit de 50 millions

Le Président fait connaître que la Commission propose un relèvement de 50 millions de francs au chapitre G (haut-commissariat de la République en Syrie).

M. Berthon demande des éclaircissements à propos de l'exercice de notre mandat en Syrie.

M. Briand répond qu'il a déjà expliqué à la Chambre que ce mandat n'était pas un mandat colonial.

M. Fiandin estime que la situation n'est pas comme préliminaire de révélations de la Syrie.

M. Briand intercompt avec vivacité : J'ai dit, au contraire, que grâce à l'accord d'Angora la sécurité était assurée en Syrie et que nous pourrions exercer tranquillement notre mandat.

Répondant à une autre question de M. Fiandin, le Président du Conseil déclare que le relèvement de 50 millions permet de donner des secours et du travail aux Arméniens qui viendront en Syrie.

M. Mentet combat le relèvement de crédits de 50 millions. L'amendement Mentet mis aux voix est repoussé par 475 voix contre 99.

Le chapitre est adopté avec le crédit de 50 millions.

La Chambre adopte des chapitres des stocks, puis ceux du Travail ainsi que les propositions de sa Commission pour le budget des Colonies. Quelques observations sont présentées sur le budget de l'Agriculture, puis l'assemblée passe au budget des Travaux publics.

LES INDEMNITES SPECIALES AUX FONCTIONNAIRES DES REGIONS LIBEREES

M. Rillart de Verneuil et plusieurs de ses collègues des Régions libérées demandent le rétablissement des crédits votés par la Chambre pour le service des indemnités spéciales aux fonctionnaires des Régions libérées.

La Commission accepte un relèvement de 500.000 francs sur les chiffres du Sénat.

LA DISTRIBUTION POSTALE du DIMANCHE

La Chambre passe ensuite au budget des P.T.T.

M. Paul Laffont annonce qu'il a décidé la reprise de la distribution du dimanche là où elle n'existait pas. En aucune manière, ajoute-t-il, l'application de la loi sur le repos hebdomadaire ne sera compromise.

L'ensemble de la loi de Finances est voté par 538 voix contre 63. La Chambre se réunira le 28 h. 45. Séance levée à 22 h. 35.

SEANCE DE NUIT

La séance est reprise à minuit. Après avoir voté les crédits pour les ministères du Commerce et de la Justice, la Chambre adopte le projet de loi sur l'expulsion des locataires, projet Levasseur tel qu'il a été voté par le Sénat.

La séance est de nouveau suspendue à 0 heure 30, en attendant le retour du budget.

LE SÉNAT

a siégé samedi matin jusqu'à sept heures pour voter le budget

LA SEANCE DE NUIT

Paris, 31 décembre. — Pour terminer le vote du budget, le Sénat a siégé toute la nuit de vendredi à samedi et a levé sa séance ce matin.

UN HEUREUX RESULTAT

M. Chéron, rapporteur général, a indiqué au Sénat comment se présente actuellement l'équilibre du budget. Le chiffre des dépenses apparaît comme inférieur de 534 millions au chiffre de la Chambre. Après les votes particuliers qui ont été émis, les recettes sont ramenées à 24 milliards, avec un excédent apparent de 7 millions sur les dépenses.

Le Sénat a accompli une œuvre utile, il a voté le budget en temps voulu et permis de faire un pas important dans la voie de l'assainissement de la situation financière.

M. Doumer remercie le Sénat, qui a fait son devoir grandement et utilement.

Le projet de loi est adopté par 296 voix contre 7, sur 303 votants.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 31 décembre. — La séance est ouverte à 16 h. 05, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

LEGION D'HONNEUR

M. Ch. Defosche lit un rapport sur le projet de loi relatif à la création d'un contingent annuel dans la Légion d'honneur pour récompenser les services rendus à l'expansion commerciale. — Adopté.

Le projet de loi relatif à la création d'un contingent exceptionnel dans la Légion d'honneur pour récompenser les services rendus au développement de l'outillage national, et celui en faveur du personnel navigant de la marine marchande sont adoptés.

LE SURSIS AUX EXPULSIONS DE LOCATAIRES

Le Sénat discute ensuite la proposition adoptée par la Chambre prolongeant le sursis aux expulsions des locataires. Après un vote [illegible]

On détermine l'ordre du jour [illegible] jeudi matin et on reprend la [illegible] pour étudier le budget.

Pendant la suspension, la Commission [illegible] se réunit. [illegible] pour les crédits de [illegible] vaincre la Chambre. [illegible] sur l'allocation de 120 millions aux victimes des événements [illegible]

SEANCE DU MIDI

La séance est ouverte à 10 h. sous la présidence de M. Doumer.

Le Sénat adopte les projets de loi [illegible] des attributions de crédits [illegible] dans la marine et les [illegible]

M. Chéron lit son rapport sur le projet d'un deuxième provisoire [illegible] pensée nouvellement.

LES CREDITS POUR [illegible]

M. Lebrun. — M. le [illegible] d'expliquer dans son rapport [illegible] ne figure aucun chiffre [illegible] mois de janvier pour [illegible] Or, nous croyons savoir [illegible] pourra déposer le [illegible] sont notamment [illegible] sait dans les [illegible] cela en moment où les [illegible] population [illegible] l'incompréhension.

Je demande à M. le Ministre des Finances quelles sont les [illegible]

M. Loucheur. — Je prie [illegible] le ministre des Finances [illegible] pouvoir en janvier, [illegible] crédits dont je dépouille [illegible] et décembre 1921.

M. Chéron. — Je crois [illegible] nous serons obligés de [illegible] tème et d'inscrire les sommes [illegible] ministère des Régions libérées [illegible] général. Il ne faut pas que [illegible] tion de nos régions libérées [illegible] ment des dépenses [illegible]

Nous voulons un deuxième [illegible] aujourd'hui sur cette question [illegible] discuter à fond lorsque nous [illegible] get des dépenses [illegible]

Le projet de loi est adopté [illegible] 280 votants.

La séance est suspendue à 23 h. 30.

(*Voir la suite en Dernière Heure, page 4.*)

Réduction du nombre des [illegible] et plus d'élections partielles

Paris, 31 décembre. — La Chambre, [illegible] de la proposition de M. Georges [illegible] qui tend à assurer des maintenant [illegible] d'extinction, la réduction du nombre des députés, conformément aux résultats du [illegible] recensement, en a adopté, par 555 voix contre 154, l'article unique, ainsi rédigé :

Les sièges législatifs que les [illegible] tableaux du dénombrement de la population française recensée le 6 mars 1921, [illegible] chaque circonscription électorale, [illegible] surhumaine, dans les termes de l'article premier, [illegible] groupe premier, de la loi du 22 juillet 1919, [illegible] ne seront pas en compte dans le calcul des sièges législatifs vacants, tel qu'il est déterminé par la loi du 20 février 1920.

Les vacances de ces sièges législatifs [illegible] ne donneront pas lieu à des élections partielles.

DES DEPARTEMENTS QUI PERDENT DES DÉPUTÉS

Les résultats du recensement du 6 mars, au point de vue du nombre des députés à élire dans les élections prochaines, fournissent les indications suivantes.

Perdront un député : Allier, Ardèche, Aude, Cantal, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loiret, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Meuse, Morbihan, Nièvre, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Somme, Var, Vaucluse, Vendée et Yonne.

Perdront deux députés : Ain, Aisne, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gers, Indre, Landes, Marne, Mayenne, Basses-Pyrénées, Saône-et-Loire, Savoie, Tarn, Vienne et Vosges.

Perdront trois députés : Aube, Aveyron, Sarthe.

Par contre : le Nord, le Rhône et la Seine-Inférieure auront un député de plus à élire.

Lettre de Bruxelles

CONFIANCE AU GOUVERNEMENT. — L'ABSENTÉISME SOCIALISTE. — LE PARLEMENT ET LE DROIT DE PRIORITÉ. — UNE DECLARATION DE M. VANDERVELDE. — L'ANGOISSE DU PROBLÈME

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 31 décembre 1921.

La Chambre s'est séparée jusqu'au 24 janvier après avoir, comme le « Journal de Roubaix » l'a dit, donné sa confiance au Gouvernement. Les socialistes ont voté contre. C'était prévu. Mais le vote a permis de compter. Ils n'étaient pas 15, sur les [illegible] membres que compte leur groupe. Cette [illegible] plutôt négative de remplir le devoir parlementaire ne correspond pas du tout aux décisions, les promesses, les [illegible] socialistes, au lendemain des élections, [illegible] former une minorité parlementaire active, [illegible] rieuse, toujours au poste et décidée à ne [illegible] laisser sans réponse des faits et gestes de la majorité.

On peut se demander pourquoi la Chambre avant de se séparer n'a pas dit son mot au sujet de la question de la priorité belge, [illegible] levée par l'Angleterre. MM. Theunis et [illegible] par qui vont, à Cannes, défendre les intérêts belges, auraient vu leur situation [illegible] s'ils avaient eu à leur actif un vote de la Chambre. Sans doute, mais ce vote [illegible] était inutile parce qu'en fait il existe. La déclaration ministérielle, lue le 21 décembre au Parlement, par M. Theunis dit [illegible] ment : « Quant à notre priorité, nous croyons pas devoir en parler longuement : [illegible] un droit sacré que nous avons acheté au prix de lourds sacrifices et que nous avons toujours jalousement sauvegardé... Elle sera respectée jusqu'à complète exécution. » Ce [illegible] députés catholiques et libéraux ont approuvé cette déclaration ministérielle. Quant aux socialistes qui n'ont pas donné leur [illegible] au Gouvernement, il résulte de plusieurs [illegible] mettes de M. Vandervelde que, pour [illegible] la priorité belge, tous les socialistes sont d'accord avec M. Theunis.

La question est donc tranchée. [illegible] magne, si l'Angleterre ne peut pas [illegible] le moindre doute à ce sujet. Mais [illegible] cependant, n'a pas perdu toute [illegible] Si la Conférence de Cannes [illegible] ratorium à l'Allemagne; si elle [illegible] paiements de ce criminel, [illegible] rité et un chiffon de papier [illegible] tons de papier. Sans doute, [illegible] fendra là-bas son [illegible] Espérons qu'elle ne [illegible] et que l'Allemagne [illegible] à se fourbotte et à [illegible] traité.